



Lettre des élus FSU du CT de l'UCA – juin 2020

n°28

Conformément à leurs engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UCA vous adressent un compte-rendu de leurs interventions suite au CT qui s'est tenu le 15 juin 2020 en visio.

1. Informations. Reprise des activités.

Le Président est interrogé sur l'état de la réflexion sur un dispositif-scénario catastrophe à l'automne (avec retour d'une épidémie forte). Certaines composantes se montrent zélées dans les dispositifs pédagogiques imaginés (cours en visioconférence *quasi* imposés avec achat de matériel déjà prêt, etc.). La FSU demande une concertation dans les composantes, un effort sans précédent sur les étudiants de L1 et de M1 pour prioriser leur maintien en cours (au cas où), le respect total de la liberté pédagogique (refuser les cours obligatoires enregistrés, en visioconférence, sur facebook, zoom ou autre).

2. Evolution du socle indemnitaire des personnels BIATSS.

Pour les primes BIATSS, la FSU avait revendiqué depuis plus de trois ans, au moment des groupes de travail sur l'harmonisation des primes, les montants appliqués en cette rentrée, revendication reprise par les autres syndicats. La revendication de la FSU (300 € /mois pour les C, 400 € pour les B) est donc appliquée avec presque quatre ans de retard (fusion au 1er janvier 2017, application des montants au 1er septembre 2020) mais dans un cadre réglementaire, le RIFSEEP, que nous continuons de rejeter.

3. Prolongation des contrats doctoraux UCA suite à la crise du Covid19.

La FSU se montre favorable à cette prolongation. L'ajustement de la durée du contrat d'ATER de 12 à 9 mois en cas de demande permet de caler la prolongation éventuelle du contrat doctoral sur une année universitaire pleine avec un poste d'ATER à temps complet. Financièrement la mesure est sans impact ou presque lorsqu'il y a un contrat d'ATER à la suite du contrat doctoral. Dans le cas contraire, c'est un engagement financier supplémentaire, à la charge de l'université et en faveur des étudiants. La FSU veillera à ce que le dispositif fonctionne bien à maxima. Cette prolongation est une bonne chose pour les doctorants de 1^{ère} et 2^{ème} année notamment qui auront vu leurs phases de terrain interrompues pendant trois mois.

4. Procédure de cédésation des enseignants.

- La cédésation des enseignants vient directement concurrencer le recrutement sur concours en travaillant à partir d'une base de contractuels enseignants qui pourrait sans cesse croître. La FSU s'oppose à ce principe et réclame des recrutements pérennes sur concours (ouverts) dès lors que la reconduction de CDD dissimule un ETP nécessaire-durable. L'administration assure que les cédésations n'ont aucun impact sur le volume d'emplois titulaires. Comment cela pourrait-il être possible dès lors que les CDI sont positionnés sur des postes dits « en tension » (impossibilité de recruter un titulaire) ; cela revient donc à prendre un support de

titulaire et à le transformer en CDI. De la même manière, si un besoin permanent apparaît et si un CDI est proposé, l'établissement renonce *de facto* à ce que ce support permanent (donc obligatoirement occupé par un fonctionnaire, conformément à la loi) puisse être pourvu par un emploi statutaire.

- La FSU se prononce contre la proposition de la Présidence.

5. Cadrage du dispositif du référentiel de l'établissement.

- Il est important qu'il y ait un cadrage et une harmonisation du référentiel d'équivalences horaires (REH) et des primes de responsabilité pédagogique (PRP) entre les différents enseignants de l'UCA. Les EC et les E sont traités de manière équivalente, ce qui est un point tout à fait positif.
- Concernant les principes d'attribution. Le fait que des enveloppes soient distribuées à chaque composante et que les référentiels internes soient discutés dans les composantes et donc puissent aboutir à des grilles différentes est un véritable problème. Les activités-responsabilités pédagogiques sont intégrées à la fiche annuelle du service au même titre que les charges d'enseignement, ce qui est une évolution positive.
- Concernant le plafond du référentiel. Le plafond total de 96 h pose un problème avec le fait que les heures ORE ne sont pas plafonnées (cela revient à faire mettre en pratique les principes de Parcoursup en attirant les collègues avec des primes très fortes et de fait cumulables avec d'autres responsabilités) ; la FSU dénonce clairement cette manœuvre. L'existence d'un plafond est importante mais l'absence de règles communes de répartition des heures en fonction de critères partagés ouvrent la voie à des traitements inégaux entre composantes, et dans une même composante, entre départements. Les heures accordées devraient être les mêmes pour tous et ne pas dépendre des composantes.
- La FSU s'abstient.

6. Règles d'attribution des primes de charges administratives aux personnels enseignants-chercheurs et enseignants.

- Les montants proposés correspondent aux choix faits en 2018 ; la FSU s'y était alors opposée. Ils consistaient à baisser de 20% le volume des primes des EC.

La PCA peut être convertie en décharge ; cette prime ou cette décharge peut être réduite en cas de sous-service. La FSU rappelle qu'elle est totalement opposée à l'attribution de crédits indemnitaires pour la reconnaissance de l'investissement pédagogique des personnels dans la mise en œuvre de la Loi ORE. La FSU s'oppose toujours à la loi ORE et à Parcoursup, une réforme qui chasse dorénavant des dizaines de milliers de jeunes du droit aux études et accentuent la concurrence entre les établissements. Si ce référentiel d'établissement va dans le sens d'une prise en charge effective d'un travail supplémentaire pour les collègues, cela garantit surtout à l'établissement des bonnes volontés faciles pour effectuer le tri des dossiers. Ce référentiel vise donc à entériner ce travail de sélection des dossiers dans les filières, permettant la mise en place de commissions, y compris là où les collègues refusent pour l'instant ce tri.

- La FSU est opposée à ce référentiel.

7. Procédure d'intéressement sur la propriété intellectuelle.

- L'introduction des brevets dans la recherche publique va à contresens des principes universitaires. L'Université n'est pas une entreprise et notre établissement n'a pas à être en concurrence avec les autres ; et ce même si toutes les politiques récentes imposent cette concurrence, en font un état de fait. Par le financement des contribuables, la FSU considère que ce sont tous les citoyens qui financent les recherches et les inventions qui peuvent en découler, et donc que celles-ci doivent rester publiques. Au CT du 22 janvier 2019, la FSU avait déjà voté contre les primes pour dépôt de brevet.

- Cette procédure vise à encourager l'essor des brevets via l'essor de l'intéressement individuel. Outre la mise en concurrence des agents, laboratoires et universités, cela suppose aussi un encouragement à la recherche appliquée au détriment de la recherche fondamentale.
- La FSU s'oppose à cette procédure d'intéressement.

8- Questions diverses

La FSU déplore à nouveau les retraits de congés pour les personnels en ASA, allant jusqu'à 10 jours. Une inégalité se crée entre agents selon qu'ils aient pu ou non télétravailler, mais aussi selon que leur hiérarchie ait ou pas décidé de les placer en télétravail y compris quand ils ne pouvaient le faire. En outre, ces retraits aboutissent à ce que les agents démarrent l'année universitaire avec des soldes négatifs de congés. Il n'est pas normal que de telles situations soient imposées aux agents.

Tous les comptes-rendus des CT et de nos actions à l'UCA sont consultables sur le site du SNASUB-FSU académique : <http://www.snasub-clermont.fr/>

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, pour vous syndiquer, contactez les élus et correspondants des syndicats FSU de l'UCA.

Eric Panthou
Bibliothécaire, BU Sciences
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Eric.panthou@uca.fr

Cyril Triolaire
Enseignant-Chercheur LCSH
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique SNESUP-FSU
cyril.triolaire@uca.fr

Viviane Ravet
Enseignant-chercheur Biologie
Élue FSU Comité Technique (titulaire)
viviane.ravet@uca.fr

Antonio Freitas
Enseignant-chercheur IUT Cézeaux
Élu FSU Comité Technique (suppléant)
Secrétaire SNESUP IUT
antonio.freitas@uca.fr

Orianne Vye
Bibliothécaire, BU ESPE Chamalières
Élue FSU Comité Technique (suppléante)
Co-secrétaire académique SNASUB-FSU
orienne.vye@uca.fr

Claude Mazel
Enseignant-chercheur Institut d'informatique
Élu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UCA
mazel@isima.fr